



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MIMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2018/05

Objet : Projet de création d'un crématorium en partenariat avec la Communauté de Communes Sor et Agout, porté par la SPL « Pôle funéraire de l'Albigeois »

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2016/65 en date du 29 septembre 2016 relative à la mise en conformité des Statuts de la CCLPA à la loi NOTRe et au transfert de la compétence facultative « Création et gestion de crématoriums »,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sor et Agout en date du 19 décembre 2017 approuvant le projet de création et d'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la CC Sor et Agout et la mise en place d'une concession de service public au profit de la SPL Pôle Funéraire Public de l'Albigeois.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de crématorium et précise notamment que lors d'une réunion commune entre les élus de la CC Sor et Agout et les élus de la CC Lautrécois-Pays d'Agout qui s'est tenue le 5 décembre dernier, il a été annoncé l'orientation prise par la CC Sor et Agout de déléguer à la SPL Pôle Funéraire de l'Albigeois la création et l'exploitation du futur crématorium et donc ne plus réaliser directement la construction et la gestion de l'équipement.

Afin de pouvoir avancer sur ce projet, Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu à présent de délibérer sur la suite à y donner et sur la mise en place d'une concession de service public au profit de la SPL « Pôle funéraire de l'Albigeois ».

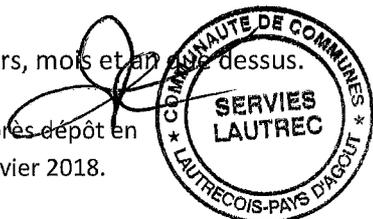
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ne souhaite pas donner suite au projet de création et d'exploitation d'un crématorium en partenariat avec la Communauté de Communes Sor et Agout et porté par la SPL « Pôle funéraire de l'Albigeois »,
- n'approuve pas la mise en place d'une concession de service public au profit de la SPL « Pôle funéraire de l'Albigeois »,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 31 janvier 2018.




Le Président,
Raymond GARDELLE

